

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2011
18 HEURES 30 A MOURIES

Présents : Mmes et MM. Jean MULNET, Michel FENARD, René FONTES, Jean HALDY, Guy FRUSTIE, Jean-Paul SOURDON, Jean-François DELASSUS, Aline GALLE, Jean-Louis VILLERMY, Roger CONTI, Fabrice MAZZEGA, Jack SAUTEL, Jacky EYMIEU, Marc FUSAT, Alexandre WAJS, Pierre SANTOIRE, Karen LAGNEL, Damien FAUPIN, Christophe VILLAIN, Angèle COSP, Henri GRAUGNARD, Robert DEL TESTA, Jean BLANC, Nicole BOSCHI, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON et Martine LAGRANGE ainsi que Julien COZETTE, DGS et Nathalie GILLY, Adjoint administratif.

Excusés : MM. Régis GATTI, Laurent GESLIN et Jean-Hilaire SEVEYRAC.

Pouvoirs :

- de M. Régis GATTI à M. Jean MULNET ;
- de Mme Christiane DUGRIPON à Mme Karen LAGNEL ;
- de Mme Marie-Rose ROUX à M. Christophe VILLAIN ;
- de M. Christian BONNAUD à M. Michel FENARD ;
- de M. Laurent FERRAT à M. Jacky EYMIEU ;
- de Mme Agnès PARADAS à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Ulysse TEXEIRA à M. Robert DEL TESTA ;
- de M. Laurent GESLIN à M. Jean-Louis VILLERMY.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Pierre SANTOIRE, Maire de Mouriès et Vice-président de la CCVBA a accueilli les délégués communautaires présents et a salué Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Trésorier de Maussane les Alpilles et Comptable de la CCVBA.

Monsieur le Président a remercié Monsieur PUGNIERE de sa présence.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis VILLERMY a été désigné Secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11 MARS 2011

Le compte-rendu en date du 11 mars 2011 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2010 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

A cet effet, Monsieur le Président a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	286 410,74 €
Affectation du résultat 2009 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	286 410,74 €
Titres de recettes émis :	<u>6 602 314,21 €</u>
Total des recettes :	6 888 724,95 €
Mandats émis :	<u>6 228 861,89 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	659 863,06 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	370 352,41 €
Titres de recettes émis :	<u>211 442,94 €</u>
Total des recettes :	581 795,35 €
Mandats émis :	<u>173 792,64 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	408 002,71 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 067 865,77 €**.

Monsieur le Président a ensuite donné lecture à l'assemblée du bilan des acquisitions et cessions opérées pendant l'année 2010, conformément à l'article L. 5211-37 du CGCT.

Le Président étant sorti, Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, a proposé au Conseil communautaire de se prononcer ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le compte administratif de la CCVBA de l'exercice 2010,
- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2010.

Vote : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jean-Michel PUGNIERE qui a informé le Conseil communautaire que le compte administratif 2010 de la CCVBA ainsi que le compte de gestion 2010 étaient strictement identiques.

Monsieur PUGNIERE a précisé que la trésorerie de la CCVBA était bonne.

Monsieur PUGNIERE a ajouté qu'un bon travail de collaboration s'effectuait avec l'équipe de la CCVBA.

Monsieur le Président a ensuite proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2010 de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	286 410,74 €
Affectation du résultat 2009 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	286 410,74 €
Titres de recettes émis :	<u>6 602 314,21 €</u>
Total des recettes :	6 888 724,95 €
Mandats émis :	<u>6 228 861,89 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	659 863,06 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	370 352,41 €
Titres de recettes émis :	<u>211 442,94 €</u>
Total des recettes :	581 795,35 €
Mandats émis :	<u>173 792,64 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	408 002,71 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 067 865,77 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA DE SAINT-REMY DE PROVENCE

Monsieur la Président a donné la parole à Monsieur Yves FAVERJON afin de faire un point sur la ZA de la Massane 2.

Monsieur FAVERJON a indiqué à l'assemblée que les 33 lots venant d'être réalisés sont tous pré-attribués malgré quelques désistements qui ont permis aux personnes inscrites sur la liste d'attente d'être attributaires d'un lot. D'ici la fin de l'année 2011, des actes de ventes notariés seront, sans aucun doute, signés.

Monsieur le Président a précisé aux élus présents que cette ZA devrait générer un excédent permettant de payer de nouveaux travaux.

Monsieur le Président a ensuite invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2010 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur le Président a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	657 283,26 €
Titres de recettes émis :	<u>2 598 627,60 €</u>
Total des recettes :	3 255 910,86 €
Mandats émis :	<u>3 258 503,23 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	- 2 592,37 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	5 924,33 €
Titres de recettes émis :	<u>5 087 492,73 €</u>
Total des recettes :	5 093 417,06 €
Mandats émis :	<u>3 782 147,60 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	1 311 269,46 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 308 677,09 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'approuver le compte administratif du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA de l'exercice 2010,

Vote : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA DE SAINT-REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	657 283,26 €
Titres de recettes émis :	<u>2 598 627,60 €</u>
Total des recettes :	3 255 910,86 €
Mandats émis :	<u>3 258 503,23 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	- 2 592,37 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	5 924,33 €
Titres de recettes émis :	<u>5 087 492,73 €</u>
Total des recettes :	5 093 417,06 €
Mandats émis :	<u>3 782 147,60 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	1 311 269,46 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 308 677,09 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et à déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA D'EYGALIERES

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur René FONTES, Vice-président.

Monsieur FONTES a rappelé aux élus présents que la CCVBA a, lors d'un précédent Conseil communautaire, délibéré afin d'acheter un terrain à la Commune d'Eygalières sur la ZA des Grandes Terres afin d'y réaliser un bâtiment artisanal. Un projet de bâtiment a été présenté à une dizaine d'artisans locaux qui ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour informer la CCVBA de leur engagement sur ce projet.

Monsieur le Président a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2010 du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur le Président a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>90 000,00 €</u>
Total des recettes :	90 000,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	90 000,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **90 000,00 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'approuver le compte administratif du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA de l'exercice 2010,

Vote : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA D'EYGALIERES

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>90 000,00 €</u>
Total des recettes :	90 000,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	90 000,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **90 000,00 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-ETIENNE DU GRÈS

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Robert DEL TESTA, Vice-président.

Monsieur DEL TESTA a informé l'assemblée qu'il allait travailler afin de tenter de convaincre le nouveau Sous-préfet du bien fondé de l'extension de la ZA de Saint Etienne du Grès.

Monsieur le Président a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2010 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur le Président a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'approuver le compte administratif du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA de l'exercice 2010,

Vote : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2009 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que conformément aux articles L. 5211-36 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations générales du budget devait se tenir au sein du Conseil communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que ce débat était obligatoire pour la CCVBA dans la mesure où celle-ci comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que conformément à la loi, ce débat n'était pas suivi d'un vote.

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, afin de présenter le bilan comptable de l'exercice 2010 aux membres du Conseil communautaire et de donner à l'assemblée les orientations générales du budget de l'exercice 2011.

Plus précisément, Monsieur SAUTEL a exposé aux élus présents :

- les grandes masses budgétaires envisagées, avec notamment les montants totaux de la section de fonctionnement : 6 900 000 € et de la section d'investissement : 1 400 000 € ;
- les montants des chapitres globalisés de fonctionnement et les montants de chaque opération d'investissement, en soulignant que cinq nouvelles opérations étaient prévues en 2011.

Le Conseil communautaire a donc pris acte des différentes informations et propositions présentées par Monsieur SAUTEL.

Après l'intervention de Monsieur SAUTEL, les membres du Conseil communautaire ont débattu de la politique budgétaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Ainsi, Monsieur Jean MULNET a demandé pourquoi la section d'investissement passait de 2 400 000 € en 2010 à 1 400 000 € en 2011.

Monsieur Julien COZETTE lui a répondu qu'en 2010 la section d'investissement était financée essentiellement par un emprunt de 1 800 000 € alors qu'en 2011 cette section est financée par de l'autofinancement et des amortissements mais sans emprunt.

Monsieur Pierre SANTOIRE a demandé pourquoi le montant prévu à l'article 60623 (alimentation) augmentait autant par rapport à 2010.

Monsieur le Président lui a répondu qu'il était prévu d'organiser l'apéritif d'ouverture du festival d'art contemporain de l'association AP'Art.

Monsieur SANTOIRE s'est interrogé sur le montant prévu à l'opération n° 910 "fourrière animale".

Monsieur Michel FENARD lui a répondu que ce montant était nécessaire pour relier la fourrière animale au réseau d'assainissement collectif.

Monsieur SANTOIRE a demandé si cette compétence était prévue dans les statuts de la CCVBA.

Monsieur SAUTEL lui a expliqué que ce chenil posait deux problèmes :

- Il est absolument nécessaire de relier cet établissement au réseau d'assainissement afin d'éviter d'éventuelles pollutions dans le périmètre de captage d'eau potable du SIVU des Canonnettes qui se trouve à proximité. Ce captage concerne les communes des Baux de Provence, de Fontvieille, de Maussane les Alpilles et du Paradou.
- Il également est nécessaire de négocier le financement des travaux avec la Commune d'Arles car les animaux d'Arles occupent la fourrière à 50 %.

Monsieur le Président a précisé aux élus présents que ces travaux ne se feraient qu'à deux conditions :

- toutes les communes de la CCVBA devront pouvoir amener leurs animaux à cette fourrière ;
- la Commune d'Arles devra participer aux travaux d'assainissement au prorata de l'occupation des lieux par ses animaux.

Monsieur SANTOIRE a demandé si une subvention de fonctionnement était versée à l'association gérant la fourrière animale (SPA).

Monsieur COZETTE lui a répondu : 5 000 € par an.

Monsieur Damien FAUPIN a alors demandé si une convention liait la CCVBA à cette association.

Monsieur COZETTE lui a répondu négativement.

Messieurs SANTOIRE et FONTES ont alors demandé si leurs factures de la fourrière de Salon pouvaient être envoyées à la CCVBA.

Monsieur le Président a demandé à Monsieur COZETTE de compiler les informations de toutes les communes de la CCVBA afin d'étudier le problème et de voir la démarche à suivre vis-à-vis de l'attribution de compensation.

Monsieur FENARD a indiqué au Conseil communautaire qu'une position définitive vis-à-vis de cette question n'était pas encore possible mais qu'il était certain que si le réseau d'assainissement n'était pas réalisé dans un délai raisonnable, la fourrière serait fermée par les services vétérinaires.

Monsieur SANTOIRE a demandé si la Commune des Baux de Provence participerait au financement des travaux.

Monsieur FENARD lui a répondu : "pas forcément".

Concernant le projet de budget 2011, Monsieur le Président a souligné aux élus présents :

- que la dotation de solidarité communautaire (DSC) inscrite au budget représentait la somme de 1 000 000 €. Ainsi, après le vote du budget primitif, une première part de 800 000 € pourrait être versée aux communes. La deuxième part sera versée au mois d'octobre en fonction des dépenses et des recettes réelles de la CCVBA.
- Que le montant de l'autofinancement 2011 est de 779 000 € comprenant 568 000 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 222 000 € d'amortissements des biens et de 11 000,00 € d'amortissement des subventions venant en diminution.
- Que l'on peut constater un transfert de charges d'environ 500 000 € du chapitre 011/article 611 (contrats de prestations de services) vers le chapitre 65/article 6554 (contributions aux organismes de regroupement). Il s'agit de la prestation d'élimination des déchets issus de la déchèterie de Maussane les Alpilles/Le Paradou précédemment payée à une entreprise privée qui est maintenant confiée au Syndicat Sud Rhône Environnement (SRE).

12. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guy FRUSTIE, Vice-président, a informé le Conseil communautaire que le bulletin n° 4 de la CCVBA allait bientôt paraître, sachant que 15 000 exemplaires seront tirés et distribués sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président a indiqué à l'assemblée que le 22 avril prochain, Monsieur le Préfet de région allait présenter le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Madame Martine LAGRANGE a exposé aux élus présents :

- qu'un rendez-vous serait bientôt fixé entre Monsieur Thierry ROCHE de l'association Marseille Provence 2013, Monsieur le Président de la CCVBA, elle-même et Monsieur Julien COZETTE afin de négocier les termes de l'adhésion à cette association.
- Que la Commission Economico-Culturelle mène une réflexion sur les bases, les critères permettant de sélectionner les projets pouvant être d'intérêt communautaire. En effet, un certain nombre de porteurs de projets vont, sans doute, venir taper à la porte de la CCVBA.

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que le prochain Conseil communautaire était prévu le 27 avril 2011 dans la salle d'honneur de Fontvieille.

La séance a été levée à 20 h 40.

Monsieur Pierre SANTOIRE a invité les membres du Conseil communautaire à boire un apéritif.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis VILLERMY

